

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 11 mars 2019 à 18h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

**PRÉSENTS :**

M. Marc Richard	Maire
M. Éric Friolet, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny conseillère	district # 3
M. Tony Côté, conseiller	district # 4
M. Dave Simard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

1. PÉRIODE D'INTROSPECTION
2. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 18h00, le maire M. Marc Richard préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

**3. ADMINISTRATION**

**3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR**

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
3. Administration
  - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution
  - 4.A. Mandat d'accompagnement sécurité civile - Ville d'Alma
  - 4.B. Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 2
  - 4.C. Transmission de la deuxième liste des arriérés de taxes
  - 4.D. Adjudication du contrat pour l'achat de deux camionnettes neuves - Financement par crédit-bail
  - 4.E. Gestion plein air Pikauba enr. - Demande d'utilisation du quai Lac Kénogami
  - 4.F. Avis de motion règlement 514-2019 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

et abrogeant le règlement 415-2011  
ayant le même objet

4.G. Intention de la municipalité  
d'Hébertville de ne pas conclure  
d'entente de fourniture de services en  
gestion avec la ville de Métabetchouan-  
Lac-à-la-Croix

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

#### 4. RÉSOLUTIONS

##### 4.A. MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT SÉCURITÉ CIVILE - VILLE D'ALMA

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville  
désire se prévaloir du support d'une ressource  
proposée par la ville d'Alma pour l'élaboration de  
son Plan de mesures d'urgence (PMU);

6059-2019

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet,  
appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à  
l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville verse à la ville  
d'Alma le montant accordé par l'Agence  
municipale 9-1-1 du Québec, soit 4 500 \$, dans le  
cadre du Volet 1 du programme d'aide financière  
du Ministère des Affaires municipales et de  
l'Habitation et qu'elle confirme par le fait même  
son désir de se prévaloir d'une ressource  
proposée par la ville d'Alma pour l'élaboration de  
son Plan des mesures d'urgence.

##### 4.B. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures  
d'alerte et de mobilisation et les moyens de  
secours minimaux pour protéger la sécurité des  
personnes et des biens en cas de sinistre a été  
édicte par le ministre de la Sécurité publique le  
20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9  
novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville  
souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme  
d'aide financière offert par l'Agence municipale  
9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de  
préparation aux sinistres, dont prioritairement les  
mesures afin de respecter cette nouvelle  
réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville  
atteste avoir maintenant complété l'outil  
d'autodiagnostic fourni par le ministre de la  
Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge  
nécessaire d'améliorer son état de préparation  
aux sinistres;

6060-2019

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard,  
appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés,  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville présente une  
demande d'aide financière à l'Agence municipale  
9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le

cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

Que la municipalité d'Hébertville (93020) atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (93012), Desbiens (93005), Hébertville-Station (93025), Saint-Gédéon (93035) et Saint-Bruno (93030) pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

Que la municipalité d'Hébertville autorise la direction générale par intérim à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

#### 4.C. TRANSMISSION DE LA DEUXIÈME LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES

Après analyse de la liste précédemment déposée, un (1) immeuble supplémentaire sera soumis à la procédure 2019 de vente pour taxes de la MRC Lac-Saint-Jean-Est au plus tard le 20 mars 2019. Le propriétaire concerné devra acquitter tous les arrérages antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour éviter une telle procédure.

6061-2019

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ordonner à la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec, de transmettre au plus tard le 20 mars 2019 au bureau de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement de taxes municipales de l'année 2016.

4. D. A	MATRICULE	TOTAL
D 1.	1564 93 1371 00 0000	8,54 \$
J	TOTAL	8,54 \$

U

#### DICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES NEUVES - FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL

CONSIDÉRANT la résolution 6020-2019 pour l'appel d'offres public pour l'acquisition de deux camionnettes neuves - Financement par crédit-bail 60 mois, valeur résiduelle de 1 \$ pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'à la date limite de réception des offres, soit le 6 mars à 12h, aucune enveloppe ne fut déposée;

6062-2019

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale par intérim à procéder à nouveau à la publication d'un appel d'offres public sur SEAO et dans les journaux régionaux pour l'acquisition de deux (2) camionnettes neuves - Financement par crédit-bail 60 mois, valeur résiduelle de 1 \$ (comptant).

**4.E. GESTION PLEIN AIR PIKAUBA ENR. -  
DEMANDE D'UTILISATION DU QUAI LAC  
KÉNOGAMI**

CONSIDÉRANT la demande de Gestion Plein Air Pikauba enr., par le biais de Transport Plein Air Pikauba enr., relativement à l'utilisation occasionnelle du quai du lac Kénogami pour la mise en place d'une offre de services de transport maritime pour les usagers du sentier du Parc régional du lac Kénogami;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Hébertville est membre de la Corporation du Parc Régional du lac Kénogami;

CONSIDÉRANT QUE le Parc régional du lac Kénogami représente un potentiel de développement touristique important pour la région et plus particulièrement pour la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Plein Air Pikauba enr., par le biais de Transport Plein Air Pikauba enr., détient les équipements requis, les permis exigés pour ce type de transport ainsi qu'une assurance responsabilité civile et maritime;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à améliorer le transport des personnes dont la sécurité peut être menacée;

CONSIDÉRANT QUE le site est destiné à des fins récréatives et que les services offerts sont aux mêmes fins;

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser Gestion Plein Air Pikauba enr., par le biais de Transport Plein Air Pikauba enr., à utiliser occasionnellement le quai du lac Kénogami, sans entraver l'utilisation publique, pour le transport maritime des usagers du sentier pédestre du Parc régional du lac Kénogami.

**4.F. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 514-2019  
DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS  
D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER  
DES CONTRATS ET ABROGEANT LE  
RÈGLEMENT 415-2011 AYANT LE MÊME  
OBJET**

Je, soussigné M. Tony Côté, conseiller, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce Conseil, sera présenté et proposé pour adoption un règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et abrogeant le règlement 415-2011 ayant le même objet.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

**4.G. INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ  
D'HÉBERTVILLE DE NE PAS CONCLURE  
D'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES  
EN GESTION AVEC LA VILLE DE  
MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**CONSIDÉRANT** la résolution 5440-2017 concernant l'analyse de la faisabilité de conclure une entente intermunicipale de fourniture de services en gestion avec la ville de Métabetchouan-Lac-À-la-Croix;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'analyse présentée aux conseils municipaux;

**CONSIDÉRANT** les défis que représentent la mise en place et le déploiement d'une telle structure organisationnelle;

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De confirmer à la ville de Métabetchouan-Lac-À-la-Croix l'intention de la municipalité d'Hébertville de ne pas conclure d'entente intermunicipale de fourniture de services en gestion.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question soulevée.

**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller M. Tony Côté propose de lever l'assemblée, à 18h25.

---

MARC RICHARD  
MAIRE

---

KATHY FORTIN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE  
PAR INTÉRIM

6064-2019